



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1998/723\*  
7 août 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA

#### I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 4 de la résolution 1180 (1998) du Conseil de sécurité, en date du 29 juin 1998, dans laquelle le Conseil m'a notamment prié de lui présenter un rapport, le 7 août 1998 au plus tard, avec des recommandations concernant les opérations des Nations Unies en Angola, compte étant tenu de la nécessité d'assurer la sécurité et la liberté de circulation du personnel de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) ainsi que de l'état d'avancement du processus de paix. Il décrit l'évolution de la situation depuis mon dernier rapport daté du 17 juin 1998 (S/1998/524).

#### II. ASPECTS POLITIQUES

2. Après deux mois de retards décourageants, le Gouvernement angolais et l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) ont tenu à Andulo, les 18 et 19 juin 1998, des consultations de haut niveau qui ont conduit à un certain nombre d'ententes, notamment un accord relatif au retour de l'ensemble des autorités gouvernementales et fonctionnaires de l'UNITA dans les zones qu'ils avaient quittées récemment. Lors de la réunion, l'UNITA a toutefois de nouveau omis de fixer des dates précises pour l'extension de l'administration de l'État dans ses quatre bastions d'Andulo, Bailundo, Mungo et N'Harea, bien que quatre groupes techniques conjoints du Gouvernement et de l'UNITA s'y soient rendus le 19 juin et aient mené à bien les préparatifs nécessaires.

3. Peu avant son décès tragique, mon Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, a tenu des consultations intensives avec le Président José Eduardo dos Santos et le dirigeant de l'UNITA, M. Jonas Savimbi, pour faire en sorte que l'administration de l'État soit rapidement étendue à ces quatre localités et que les tâches restant à accomplir en application du Protocole de Lusaka (S/1994/1441, annexe) soient exécutées sans tarder. Le 22 juin 1998, M. Beye s'est entretenu à Andulo avec M. Savimbi qui a réitéré la promesse qu'il avait faite antérieurement d'assurer la normalisation de l'administration de l'État avant le 30 juin. Par conséquent, et avec l'assentiment du Gouvernement

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

angolais, le Conseil de sécurité a adopté le 24 juin la résolution 1176 (1998) par laquelle il a reporté au 1er juillet 1998 l'entrée en vigueur des mesures supplémentaires prévues dans la résolution 1173 (1998) du 12 juin 1998.

4. Le 26 juin 1998, M. Beye a quitté Luanda pour aller tenir des consultations avec plusieurs dirigeants de la région, dans le cadre d'un nouvel effort visant à faire progresser le processus de paix en Angola. Après ses consultations avec les Présidents du Gabon et du Togo, son avion s'est écrasé peu avant l'atterrissage, à 16 kilomètres au nord de l'aéroport d'Abidjan. Les huit personnes qui se trouvaient à bord à savoir M. Beye, cinq membres du personnel de la MONUA et deux pilotes ont été tuées dans cet accident. M. Beye a disparu à une phase critique du processus de paix. J'ai immédiatement demandé à M. Bernard Miyet, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, de se rendre en Angola pour réaffirmer l'attachement de l'ONU à ce processus. M. Miyet, qui s'est rendu en Angola du 29 juin au 3 juillet, a tenu des consultations intensives avec toutes les parties concernées, notamment le Premier Ministre angolais, M. Van Dunem, et M. Savimbi. J'ai chargé le commandant de la Force de la MONUA, le général de division Seth Kofi Obeng, d'exercer les fonctions de chef de la Mission, et ai temporairement affecté mon représentant et conseiller régional pour les questions humanitaires dans la région des Grands Lacs, M. Berhanu Dinka, de la MONUA en tant que conseiller politique principal. J'ai également maintenu des contacts actifs avec les parties, tant par écrit que par téléphone, et les ai engagées à faire preuve de retenue et à prendre des mesures concrètes pour éviter que la situation dans le pays ne se détériore encore davantage.

5. À la demande de M. Savimbi, le général Obeng s'est rendu à Andulo le 8 juillet pour tenir des discussions sur les moyens de stabiliser la situation en matière de sécurité et de reprendre les activités visant à étendre l'administration de l'État, en particulier dans les quatre localités stratégiques. Le dirigeant de l'UNITA s'est déclaré prêt à appliquer les mesures convenues les 18 et 19 juin, et a suggéré à la MONUA de rouvrir un certain nombre de ses antennes pour aider à rétablir la coopération entre les deux parties sur le terrain. M. Savimbi a également indiqué que tous les membres de l'UNITA avaient reçu des instructions strictes pour assurer la sécurité de tout le personnel international. Le général Obeng a offert de faciliter les discussions sur ce point et sur d'autres questions dans le cadre de la Commission conjointe et a prié l'UNITA de renvoyer d'urgence à Luanda le chef de sa délégation, qui avait malheureusement été absent de la capitale pendant près de deux mois. En outre, le fait qu'aucun représentant de rang élevé de l'UNITA ne se trouve au siège du parti, récemment inauguré à Luanda, a eu un impact négatif sur le processus de paix.

6. Par la suite, l'UNITA a été invitée à maintes reprises par la Commission conjointe à fixer des dates pour placer les quatre localités stratégiques sous le contrôle du Gouvernement. En réponse, toutefois, elle a lié tout examen de cette question au rétablissement des structures du parti qui, selon elle, avaient été démantelées. Le 24 juillet 1998, la MONUA, en consultation avec les représentants des trois États observateurs (États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Portugal) a présenté aux parties un nouveau calendrier visant à faciliter l'extension de l'administration de l'État aux bastions de l'UNITA

avant le 13 août 1998. En dépit des efforts énergiques déployés par la MONUA et les observateurs du processus de paix, aucun accord n'a cependant pu être réalisé sur ce plan.

7. La période à l'examen a été marquée par l'absence de tout dialogue soutenu entre le Gouvernement et l'UNITA ainsi que par l'intensification de la propagande hostile, qui a encore aggravé la méfiance mutuelle. L'UNITA prétend que d'avril à juin 1998, la Police nationale angolaise a tué 263 de ses membres et partisans. Elle affirme également que le Gouvernement cherche à démanteler son parti, et qu'il a jusqu'ici éliminé ses structures dans 212 localités sur les 272 auxquelles l'administration de l'État a été étendue. Le Gouvernement pour sa part a accusé l'UNITA de chercher à rendre le pays ingouvernable en réoccupant plus de 70 localités précédemment replacées sous le contrôle du Gouvernement, en tuant des centaines de fonctionnaires gouvernementaux et de civils et en déplaçant des dizaines de milliers de personnes.

8. Le 21 juillet 1998, le Parlement angolais a adopté une résolution condamnant les actes de l'UNITA et recommandant au Gouvernement de prendre des mesures décisives pour mettre fin au conflit armé et d'envisager de prendre des mesures concernant la participation de membres de l'UNITA aux institutions de l'État. Quelques jours plus tard, le Comité politique de l'UNITA a publié un communiqué dans lequel il demandait avec insistance que l'extension de l'administration de l'État soit liée au retour des fonctionnaires de l'UNITA dans toutes les localités d'où ils avaient été expulsés et qu'il soit mis fin aux actes de violence perpétrés par la Police nationale angolaise. Au Sommet des pays lusophones tenu à Praia, le Président Dos Santos a déclaré que l'Angola était en état de "guerre non déclarée" et a demandé l'aide de la communauté internationale. Le Gouvernement a en particulier intensifié ses contacts avec les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui a récemment engagé la communauté internationale à instituer de nouvelles mesures contre l'UNITA et demandé à M. Savimbi de ne pas "prolonger les souffrances" du peuple angolais.

### III. ASPECTS MILITAIRES ET CONDITIONS DE SÉCURITÉ

9. La situation militaire et la situation en matière de sécurité se sont encore détériorées dans le pays et les risques d'une reprise d'hostilités de grande envergure ont considérablement augmenté. Les forces de l'UNITA ont continué de menacer les forces armées angolaises et la police nationale dans les provinces de Lunda Sur, Lunda Norte, Moxico, Uige et Cuanza Norte. L'UNITA a de toute évidence conservé une importante capacité militaire, en dépit de ses déclarations passées concernant la démilitarisation de ses forces. À plusieurs reprises, ses forces "résiduelles" ont été identifiées comme étant responsables d'attaques lancées contre des villages et, plus récemment, des villes, ainsi que d'embuscades tendues sur des grandes routes. On a aussi signalé des incidents – meurtres sélectifs et enlèvements – visant à intimider la population et à la dissuader de coopérer avec les autorisés gouvernementales.

10. Les zones diamantifères placées sous le contrôle du Gouvernement ont également été attaquées, en particulier dans la région du nord-est, et de nouvelles opérations de minage ont été signalées. La MONUA a confirmé que le 21 juillet 1998, plus de 100 civils avaient été massacrés par des éléments non

identifiés à Bula, dans la province de Lunda Norte. Dans le même temps, des déclarations faites par les forces armées et la Police nationale angolaises et des informations publiées dans les médias ont contribué à la propagation de rumeurs et de récits exagérés concernant les combats dans les provinces.

11. D'un autre côté, on signale que les forces armées angolaises ont commencé à poser des mines autour de leurs positions dans les régions de Huambo, Saurimo et Luena pour les protéger. En outre, le Gouvernement a mobilisé des hommes et a lancé une campagne de conscription forcée. Ses soldats font des démonstrations de force en menant des exercices d'entraînement militaire et de tir à balles réelles aux alentours de centres de population. Simultanément, les actes de violence perpétrés par la police nationale et les forces armées angolaises contre les partisans de l'UNITA se multiplient et de nombreux membres de l'UNITA ont quitté les zones contrôlées par le Gouvernement à cause du harcèlement auquel ils sont en butte. Le déploiement de membres des forces armées et de la Police nationale angolaises a également entraîné la fermeture temporaire de plusieurs aéroports et fortement entravé la liberté de circulation des gens.

12. Les faits qui se sont produits récemment ont fortement entravé les activités de la MONUA, qui continue à surveiller la situation et à mener des enquêtes sur les allégations, en dépit de l'absence de coopération des deux parties et des restrictions croissantes qu'elles lui imposent. À titre de précaution, en juin et juillet 1998, la MONUA a transféré 19 de ses 44 antennes dans des zones plus sûres et a modifié le concept de ses opérations, en mettant davantage d'accent sur la sécurité des observateurs militaires et observateurs de police non armés et sur l'organisation de patrouilles et de convois. Malgré toutes les précautions prises, les cadres de l'UNITA ont essayé de faire obstacle au transfert des équipes des Nations Unies de Cazombo (province de Moxico), de Mavinga et de Jamba (province de Luando Lubango). Il a fallu transférer en République démocratique du Congo l'antenne des Nations Unies dans la ville de Luau (province de Moxico) quand celle-ci a été attaquée par l'UNITA le 14 juin 1998. En outre, des éléments armés non identifiés ont tiré sur un hélicoptère des Nations Unies qui transportait une équipe d'enquête alors qu'il essayait d'atterrir à Toto (province de Uige), le 7 juillet 1998.

13. En raison du climat d'insécurité qui règne dans le pays, la réduction des effectifs militaires de la MONUA a été temporairement suspendue, conformément à la résolution 1180 (1998) du Conseil de sécurité en date du 29 juin 1998, bien que la compagnie logistique portugaise (93 hommes) ait été rapatriée en juillet, comme les autorités portugaises l'avaient demandé. Les effectifs militaires de la MONUA s'établissent en conséquence à 728 hommes au total, dont 414 soldats répartis en trois compagnies d'infanterie, 185 membres d'unités d'appui militaire, 37 officiers d'état-major et 92 observateurs militaires (voir annexe I).

#### IV. ACTIVITÉS DE LA POLICE CIVILE

14. La police civile (CIVPOL) continue de surveiller, en particulier dans les zones auxquelles le Gouvernement a étendu son autorité, les opérations de la Police nationale angolaise afin de s'assurer que celle-ci est bien aussi neutre qu'elle le doit. Les observateurs veillent aussi au dispositif de sécurité qui protège les chefs de l'UNITA à Luanda. Ils surveillent l'intégration du corps

de sécurité de M. Savimbi dans les cadres de la Police nationale; 117 des 400 hommes qui constituaient officiellement ce corps ont été formellement intégrés le 27 juin à Andulo, le reste de l'effectif, en principe stationné près de la ville, devant l'être ultérieurement. Les observateurs de la CIVPOL ont par ailleurs effectué de nombreuses patrouilles, se sont souvent rendus dans les prisons et autres centres de détention et ont surveillé le respect des droits de l'homme aux côtés des observateurs spécialement chargés de cette question (voir ci-dessous, sect. V).

15. Dans un climat général d'insécurité grandissante, la récupération des armes aux mains des civils, qui avait très peu progressé, a été pratiquement interrompue. Le plus souvent, la MONUA ne recevait les renseignements nécessaires pour opérer une perquisition que lorsque la Police nationale s'était déjà rendue sur les lieux. Les investigations sur les actes de banditisme, entre autres ceux visant le personnel et les biens des Nations Unies, ont été difficiles, car les autorités et l'UNITA ne se sont pas toujours montrées très coopérantes.

16. Le début des opérations dans les cinq nouveaux secteurs d'observation a dû être reporté en raison de la dégradation des conditions de sécurité. Toutefois, pour que la population sache qu'elle peut compter sur les observateurs et se sente rassurée, la CIVPOL patrouille régulièrement jusqu'aux secteurs d'où elle s'est provisoirement retirée. Elle a aussi constitué à Luanda et dans les six postes de commandement régionaux des unités d'enquête mobiles renforcées qui peuvent se rendre très rapidement sur les lieux d'éventuels incidents.

#### V. DROITS FONDAMENTAUX

17. En ce qui concerne les droits fondamentaux, la situation est déplorable. Les nombreux abus – exécutions extrajudiciaires, torture, arrestations et emprisonnements arbitraires, restriction extrême de la liberté de déplacement – ont contribué à créer un climat général de peur et incité encore davantage de gens à prendre les routes de l'exode et à abandonner leur village attaqués ou menacés. Les forces résiduelles de l'UNITA et des franc-tireurs non identifiés ont fait beaucoup de victimes, visant souvent les femmes et les enfants, les notables traditionnels, les responsables locaux et leur famille, et les policiers angolais.

18. De leur côté, tous ceux qui ont des liens avec l'UNITA – ses responsables, ses partisans, ses soldats démobilisés – ont eux aussi été assez largement la cible d'abus, que ce soit arrestation et emprisonnement arbitraires, mauvais traitements, mesures vexatoires, ou torture. La Police nationale a parfois dit ouvertement qu'elle arrêta et emprisonnait des personnes pour la seule raison que celles-ci appartenaient à l'UNITA. La campagne de recrutement qu'a menée l'armée a aussi donné lieu à des atteintes aux droits fondamentaux, bien que les autorités militaires continuent de le nier. La MONUA, qui n'est pas libre de se déplacer comme elle l'entend, n'a pas eu accès à certains endroits où, dit-on, l'UNITA aurait enrôlé de force des civils et elle n'a donc pas pu faire d'enquête à ce sujet.

19. Dans ces conditions, il est évident qu'il faut redoubler d'efforts pour assurer la protection des droits fondamentaux, ce qui contribuera au rétablissement d'un climat de confiance dans le pays. Pour cela, il est nécessaire de consolider les institutions qui sont indispensables pour assurer la reconstruction, en prenant d'autre part les mesures voulues face aux abus présumés. Si on constate encore beaucoup d'hésitations et si les difficultés restent grandes, il semble néanmoins que les autorités centrales et provinciales soient disposées à faire respecter la légalité et qu'elles en aient dans une certaine mesure la possibilité. Mais il est certain qu'il faudra que la communauté internationale y aide considérablement.

## VI. ASPECT HUMANITAIRE

### A. Secours; relèvement

20. La dégradation des conditions de sécurité a eu de très fortes répercussions dans le domaine humanitaire.

21. On a pu établir avec certitude depuis mars 1998 qu'il y a dans le pays près de 120 000 personnes déplacées. Mais des indications non confirmées font état d'un nombre encore plus élevé actuellement. Il n'est pas possible de les vérifier en raison de l'insécurité, qui empêche d'accéder aux endroits où se trouvent ces groupes, mais on estime qu'il n'y a pas moins de 1,3 million de personnes en exode, soit plus de 10 % de la population. Il convient d'ajouter à cela les milliers d'Angolais qui ont fui en République démocratique du Congo, ou afflué, rapporte-t-on, en Zambie et en Namibie.

22. À mesure que le pays s'enfonçait dans la crise, le personnel humanitaire, cible privilégiée d'attaques dans certaines régions, s'est trouvé devant une tâche de plus en plus difficile et a eu le plus grand mal à se rendre auprès des populations éprouvées. Il a été conseillé aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales qui aident la population de limiter essentiellement leurs activités à la principale ville de chaque province. Il y a donc eu beaucoup moins d'opérations d'évaluation et de secours, et les vivres ne sont plus distribués qu'à la moitié des personnes constituant les nouveaux groupes en exode. En outre, le retrait de certaines unités militaires de la MONUA, qui jusqu'à présent escortaient le personnel des missions humanitaires, a entraîné une forte réduction des opérations régulières dans les provinces.

23. Une épidémie de méningite s'est dernièrement déclarée dans certaines régions et a aussi touché la population déplacée. Le personnel humanitaire doit donc se procurer suffisamment de fournitures médicales, puis trouver comment les faire parvenir sans risques aux groupes éprouvés.

24. Il semble que la collecte de fonds lancée avec l'Appel global interinstitutions de 1998 se ressent de peu d'espoir que les bailleurs de fonds mettent dans le processus de paix. Les organismes des Nations Unies n'ont jusqu'à présent reçu que 36,7 % des 91 200 142 dollars demandés. Cela risque de compromettre la poursuite de certains programmes importants qui ont été entrepris par les Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations. Les organismes humanitaires manquent de vivres, de moyens d'assurer

les services de santé indispensables et de tous les autres éléments qui sont absolument de première nécessité, et maintenant ils doivent encore pourvoir aux besoins des nouveaux groupes de personnes déplacées.

25. Les conditions étant ce qu'elles sont, il a fallu décevoir les attentes et retarder le passage des programmes ayant essentiellement un caractère de secours aux programmes de relèvement et reconstruction. Il est bien évident que si la sécurité ne s'améliore pas sensiblement, les civils seront encore plus nombreux à en pâtir et le pays ne pourra plus espérer reprendre rapidement l'effort de développement.

#### B. Démobilisation et réinsertion dans la vie civile

26. L'armée angolaise n'a pas encore commencé à démobiliser ses quelque 6 000 mutilés de guerre, car il faut d'abord que le Gouvernement donne les renseignements voulus en ce qui concerne la localisation et que l'on réunisse suffisamment de fonds, soit 2,5 millions de dollars.

27. En juillet 1998, près de 34 000 des 49 851 soldats qui ont été officiellement démobilisés étaient inscrits auprès de l'organisme national qui s'occupe de la réinsertion socioprofessionnelle des ex-combattants, et des services d'orientation. À peu près 3 000 militaires démobilisés ont bénéficié de projets conçus pour porter fruit très rapidement, et 2 000 autres ont participé à des programmes de formation professionnelle. Mais la réinsertion a été fortement compromise par l'insécurité générale. En outre, le récent programme d'extension aux régions rurales est maintenant confiné aux seules provinces accessibles. Après une évaluation indépendante de l'opération de réinsertion effectuée avec le concours du Gouvernement, il a été recommandé d'étendre le programme aux soldats qui ont été démobilisés au cours du processus de paix de 1991-1992, de le concevoir à l'échelle des régions plutôt que des provinces, de le prolonger jusqu'à la fin de 1999 et de ne l'appliquer que dans les zones où les conditions de sécurité le permettent. Pour mener à bien l'entreprise, il faut 6 millions de dollars dans l'immédiat.

#### C. Déminage

28. Le déminage a été comme auparavant freiné autant par les problèmes de financement que par l'insécurité. Les contributions au Fonds d'affectation spéciale ayant tardé ou étant restées insuffisantes, il a fallu interrompre la formation des équipes nationales de déminage et réduire considérablement les moyens opérationnels des sept brigades existantes. Ce manque général de moyens et les difficultés de transport qui s'y sont ajoutées ont même amené à suspendre les opérations dans certains endroits. Le matériel actuellement utilisé avait été acheté par UNAVEM III en vue de la mise en place d'une infrastructure logistique nationale. Son transfert au programme de déminage réalisé sous les auspices du PNUD faciliterait la poursuite des opérations. J'ai donc l'intention de recommander que l'Assemblée générale, en réduisant la MONJA, décide de faire don de ce matériel au programme de déminage exécuté par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Le PNUD prévoit d'effectuer en août et septembre 1998, en consultant le Gouvernement et avec son accord, un bilan général de l'opération de déminage. Pour cette année, celle-ci requiert dès maintenant 3,4 millions de dollars.

## VII. ASPECTS SOCIOÉCONOMIQUES

29. Les problèmes macroéconomiques auxquels est confronté l'Angola sont imputables à plusieurs facteurs : inflation en hausse, variations rapides des taux de change et dépenses du Gouvernement réservées essentiellement au paiement des salaires. Les banques nationales manquent de devises pour financer les opérations commerciales courantes et les nouveaux investissements concernent uniquement le secteur pétrolier. L'instabilité économique est aggravée par la persistance du déficit budgétaire. En dépit des efforts déployés pour réduire les taux d'inflation, les prix des biens et services restent très élevés pour le consommateur moyen et le pays semble à nouveau au bord de l'hyperinflation. Sur le marché parallèle, les taux de change sont récemment passés de 400 000 à 580 000 nouveaux kwanzas pour 1 dollar des États-Unis, ce qui représente près du double du taux officiel. Étant donné que l'Angola est obligé de recourir dans une large mesure à l'importation, les prix des produits importés ont suivi les taux de change appliqués sur le marché parallèle, accroissant encore l'inflation.

30. Les difficultés économiques de l'Angola ont été aggravées récemment du fait de l'évolution peu favorable du cours du pétrole sur le marché mondial. Le Gouvernement a donc été obligé de revoir à la baisse ses prévisions de croissance économique et d'opérer des suppressions importantes dans le budget en cours. Malgré cela, le déficit budgétaire devrait augmenter considérablement.

31. Le Gouvernement a l'intention d'examiner avec le Fonds monétaire international, en août 1998, la possibilité de mise en place d'un programme d'ajustement structurel dont l'exécution serait suivie par le Fonds. En partie à cause du retard pris par le processus de paix, l'aide fournie pour la mise en oeuvre du Programme de redressement communautaire national s'est révélée très inférieure aux contributions annoncées lors de la Table ronde des donateurs qui a eu lieu à Bruxelles en 1995.

32. Faciliter le redressement socioéconomique reste un objectif majeur des institutions et programmes des Nations Unies et l'un de leurs principaux domaines d'activité. Le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance participent à cette action suivant leurs attributions et les moyens dont ils disposent. La situation actuelle en matière de sécurité a gravement compromis l'exécution des programmes à long terme des Nations Unies ainsi que les activités des ONG internationales et des donateurs bilatéraux.

## VIII. ASPECTS FINANCIERS

33. Dans sa résolution 52/8 C du 26 juin 1998, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 43,6 millions de dollars, soit l'équivalent d'un montant mensuel brut de 10,9 millions de dollars, au titre du fonctionnement de la MONUA pour la période du 1er juillet au 31 octobre 1998. Ce montant sera mis en recouvrement auprès des États Membres si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la mission au-delà du 15 août 1998. En conséquence, si le

/...

Conseil décide de proroger le mandat de la MONUA, comme je le recommande au paragraphe 39, le coût du maintien de la mission jusqu'au 15 septembre 1998 sera couvert par les crédits ouverts par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/8 C.

34. Au 31 juillet 1998, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)/MONUA s'élevait à 87 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix s'élevait, à la même date, à 1,5 milliard de dollars.

#### IX. OBSERVATIONS

35. Malheureusement, depuis mon dernier rapport, la situation en Angola qui était déjà dramatique ne s'est pas améliorée. Le pays continue de dériver vers un conflit ouvert en dépit des efforts accrus de la communauté internationale pour éviter un basculement qui pourrait avoir de graves conséquences.

36. Je demande instamment au Gouvernement et à l'UNITA de faire preuve de la plus grande modération et de s'abstenir de prendre des mesures susceptibles d'aggraver encore la situation actuelle car cela risquerait d'anéantir les progrès du processus de paix réalisés au prix de grandes difficultés. Il me paraît très inquiétant que l'UNITA n'ait pas démobilisé totalement ses troupes ni facilité l'extension de l'administration de l'État à la totalité du territoire national, les deux conditions sur lesquelles reposait le Protocole de Lusaka. L'UNITA doit s'acquitter sans attendre de ces obligations cruciales et remplir les autres engagements importants qu'elle a assumés. L'UNITA doit aussi mettre fin à ses agressions dans les zones contrôlées par le Gouvernement et à ses autres tentatives de déstabilisation du pays. De même, la Police nationale angolaise doit s'abstenir de recourir à des pratiques incompatibles avec son statut tel qu'il est défini dans le Protocole de Lusaka.

37. Je demande au Gouvernement et, en particulier, à l'UNITA de déployer des efforts accrus en faveur de la réconciliation nationale, de cesser d'échanger des menaces et des propos hostiles et de prendre immédiatement des mesures susceptibles de créer un climat de confiance aussi bien au niveau national qu'au niveau local, notamment de réactiver rapidement les mécanismes communs dans les provinces. Inutile de dire que des dispositions pratiques devraient aussi être prises en vue du retrait, sous le contrôle effectif de la MONUA, des forces militaires présentes sur le terrain.

38. Si l'on veut restaurer le processus de paix, toutes ces dispositions doivent être prises d'urgence. Toutefois, un dialogue véritable et fructueux ne sera possible que si les représentants de haut niveau de l'UNITA retournent à Luanda et participent de manière constructive aux travaux de la Commission mixte. Dès que les mesures susmentionnées auront été mises en oeuvre et que la sécurité se sera améliorée, la MONUA pourra être à nouveau présente dans les zones critiques du pays afin de faciliter la coopération et de promouvoir la confiance. Si tel n'est pas le cas, l'Organisation des Nations Unies sera obligée de revoir la question de sa présence sur le terrain.

39. Pour l'instant, je tiens à réaffirmer que l'Organisation des Nations Unies souhaite continuer d'aider le peuple angolais à condition que le Gouvernement et l'UNITA s'engagent catégoriquement en faveur d'une solution pacifique de la crise sur la base du Protocole de Lusaka. Dans cette perspective, j'ai décidé que M. Lakhdar Brahimi se rendrait en Angola en tant que mon Envoyé spécial. Il évaluera les divers aspects de la situation sur place et m'informerera des possibilités d'action. M. Brahimi, qui est arrivé à Luanda le 31 juillet 1998, a été reçu par le Président dos Santos le 3 août et, le lendemain, a rencontré M. Savimbi à Andulo. Il tiendra aussi des consultations avec les gouvernements des pays voisins. Sa mission d'évaluation devrait s'achever dans une dizaine de jours et je serai alors mieux en mesure de formuler des recommandations quant au rôle futur de l'Organisation des Nations Unies en Angola. Entre-temps, je recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la MONUA pour un mois, jusqu'au 15 septembre 1998.

40. Enfin, j'aimerais rendre hommage à nouveau à l'ultime sacrifice de M. Alioune Blondin Beye, des cinq membres de la MONUA et des deux pilotes qui ont péri dans l'accident d'avion survenu le 26 juin. Le décès prématuré de nos collègues de la MONUA constitue une perte inestimable pour leurs familles, pour la communauté internationale et pour la cause de la paix. Le meilleur moyen d'honorer la mémoire de M. Beye serait que le Gouvernement, et en particulier l'UNITA, s'emploient résolument à établir la paix véritable et la réconciliation nationale que le peuple de l'Angola mérite tant.

AnnexeMISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA :  
CONTRIBUTIONS AU 4 AOÛT 1998

Pays	Observateurs			Soldats	Total
	Observateurs militaires	de police civile	Officiers d'état-major <sup>a</sup>		
Argentine	--	20	--	--	20
Bangladesh	3	18	1	--	22
Brésil	4	17	2	--	23
Bulgarie	3	20	--	--	23
Congo	2	--	--	--	2
Égypte	3	19	--	--	22
Espagne	--	15	--	--	15
Fédération de Russie	3	--	3	105	111
France	3	--	--	--	3
Gambie	--	4	--	--	4
Ghana	3	6	--	--	9
Guinée-Bissau	2	4	--	--	6
Hongrie	3	8	--	--	11
Inde	5	17	8	138	168
Jordanie	3	27	--	--	30
Kenya	3	6	--	--	9
Malaisie	4	25	--	--	29
Mali	3	24	--	--	27
Namibie	--	--	2	138	140
Nigéria	4	21	--	--	25
Norvège	3	--	--	--	3
Nouvelle-Zélande	3	--	--	--	3
Pakistan	5	--	1 <sup>b</sup>	--	6
Pologne	4	--	--	--	4
Portugal	4	47	--	80	131
République-Unie de Tanzanie	--	3	--	--	3
Roumanie	--	--	4	138	142
Sénégal	4	--	--	--	4
Slovaquie	3	--	--	--	3
Suède	3	20	--	--	23
Ukraine	3	5	1	--	9
Uruguay	3	31	3	--	37
Zambie	3	23	8	--	34
Zimbabwe	3	22	4	--	29
Total	92	402	37	599	1 130

<sup>a</sup> Y compris la police militaire.<sup>b</sup> Un spécialiste militaire pour l'École de déminage.

S/1998/723\*

Français

Page 12

-----